

De plus le conseil d'administration a adopté comme politique de considérer qu'un administrateur qui siège pendant plusieurs années au Conseil d'administration a une connaissance plus approfondie de la Société et de son histoire lui permettant de prendre des décisions plus éclairées lors des séances du conseil d'administration.

La sélection de nouveaux candidats se fait suite à des références obtenues dans l'industrie.

6. RÉMUNÉRATION

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2023 les administrateurs de la Société ont touché la rémunération indiquée à la rubrique « Rémunération des membres de la haute direction et des administrateurs » de la circulaire de sollicitation de procurations.

7. AUTRES COMITÉS DU CONSEIL

La Société a seulement un comité d'audit et aucun autre comité.

8. ÉVALUATION

Le conseil d'administration s'assure du bon fonctionnement du conseil et du comité d'audit en s'informant auprès de ses conseillers juridiques, ses consultants et collaborateurs et des auditeurs des lacunes qui pourraient exister et prend les mesures pour les corriger au besoin sans tarder.

9. DURÉE DU MANDAT ET RENOUVELLEMENT DU CONSEIL

La Société n'a pas fixé de durée au mandat des administrateurs ni un âge obligatoire de retraite pour ceux-ci puisqu'elle est d'avis qu'il ne serait pas opportun de se priver de la valeur et de l'expérience d'un administrateur de longue date. La Société est également d'avis que le processus actuel d'évaluation des administrateurs est adéquat et sert de mécanisme continu de renouvellement du mandat des administrateurs.

10. DIVERSITÉ

Aux fins de la présente sous-rubrique, on entend par « groupes désignés » les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les personnes qui font partie des minorités visibles, tels que ces termes sont définis dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi (Canada)*.

Bien que le conseil tienne compte de la représentation des membres des groupes désignés au sein du conseil lors de la recherche et de la sélection des candidats aux postes d'administrateurs pour le premier ou un nouveau mandat et tienne à cultiver un environnement où les différences individuelles sont respectées, la Société ne juge pas nécessaire pour le moment, étant donné sa taille et ses ressources limitées et la taille du conseil, d'adopter une politique écrite sur la recherche et la sélection de candidats qui sont membres de groupes désignés aux postes d'administrateurs ni d'établir de cibles pour les différents groupes désignés à cet égard. Parmi les candidats à l'élection aux postes d'administrateurs lors de l'assemblée, il y a un membre des groupes désignés, soit Dr. Laura Araneda, ce qui représente 16,67 % des administrateurs.

Pour ce qui est des membres de la haute direction, le conseil tient compte de la représentation des membres des groupes désignés dans la nomination des personnes aux divers postes mais n'a pas fixé de cibles pour les différents groupes désignés à cet égard. La Société ne compte que 3 membres de la haute direction et la fixation de cibles ne serait pas efficace. Le conseil considère avant tout les qualités et compétences de chaque candidat dans le meilleur intérêt de la Société. Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2023, il y avait deux membres des groupes désignés parmi les membres de la haute direction, à savoir deux femmes, Ginette G. Brisson, Chef des Finances et Karolyn Bouchard-Gagné, Secrétaire Corporative, qui représente 66,67 % des membres de la haute direction.

175, RUE LEGARÉ | RIMOUSKI (QUEBEC) CANADA | G5L 3B9
www.explorationpuma.com
PUMA-TSXV

